

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT de la DROME**  
**COMMUNE DE SAINT LAURENT D'ONAY**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 02 avril 2021**  
**de la COMMUNE de SAINT-LAURENT D'ONAY**

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**, le **vendredi 02 avril** à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme CHEVROL** Nadine, Maire, des conseillers municipaux : **COHET** Daniel, **MARCON** Françoise, **SEYVET** Sabine, **DOREY** Odile, **MASSON** Serge, **POUZIN** Chantal, Elsa **TOURNEBIZE**, **VANARET** Laurence, **SENERCHIA** Fabrice, **MOREL** Jean-Pierre.

Absent excusé : Secrétaire de séance : Françoise **MARCON**

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 11 - Membres représentés : 0

***Quorum atteint***

Date de convocation : 27 mars 2021

Date d'affichage : 27 mars 2021

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/03/2021 : Approuvé à l'unanimité.

1/ Vote de l'exonération partielle de la TFPM :

A la suite de la réforme de la taxe d'habitation, la loi de finance a modifié l'article 1383-I concernant l'exonération de la taxe foncière. Cela concerne les habitations nouvelles, reconstruction et addition de construction à usage d'habitation.

Le Conseil municipal décide de maintenir l'exonération totale de la taxe foncière pendant les deux années qui suivent celle de l'achèvement des travaux.

2/ Vote du budget primitif :

Madame le maire présente le budget prévisionnel 2021 préparé par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le budget primitif 2021 de la commune arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	<b>266 350,00 €</b>	<b>266 350,00 €</b>
FONCTIONNEMENT	<b>126 211,17 €</b>	<b>126 211,17 €</b>

3/ Informations diverses :

- Fermeture d'une classe malgré les actions menées par les parents, enseignants et, élus.
- Remplacement de la secrétaire de mairie : le centre de gestion nous a transmis le CV d'une personne que nous allons rencontrer.
- Travaux de voiries : les devis seront présentés lors du prochain conseil municipal et les priorités seront établies.
- Bennes de tri à la salle Inter Haute Herbasse le 10 avril 2021 avec la mise en place de nouveaux flux : en plus des encombrants et de la ferraille, il y aura aussi une benne pour le carton, une pour le mobilier et une pour les D3E (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques), présence d'une valoriste.

- Vaccination COVID : le coordonnateur de santé donne régulièrement des informations.
- Pose du panneau interdit aux véhicules de transport de plus de 3t5 sur le chemin « Florange ».
- Antenne relais : La réunion prévue le 1<sup>ier</sup> avril a été reportée – SFR est chargé de son implantation. Contrainte : si possible sur un lieu public, 8m<sup>2</sup> au sol, accès facile au réseau d'électricité.
- Extension réseau assainissement : le coût est très élevé (200 000 €, prix présenté par l'agglo) pour la route du Chalon pour 3 logements. Les travaux sont acceptés par l'agglo quand les frais sont compris entre 10 et 12 000€/ logement.  
Le permis d'aménager de la parcelle au-dessus de la mairie a été refusé, ce qui met en attente l'extension vers les Brosses.  
Quand l'agglo a pris la compétence assainissement, une convention a été signée pour prévoir ces deux extensions actuellement en attente.
- Elections 13 et 20 juin 2021 : elles sont, pour l'instant maintenues (dates à retenir pour la tenue du bureau de vote). L'état donne des subventions pour des parois en plexiglas, si cela s'avère obligatoire, une solution sera trouvée.
- Comptes rendus : SIEH – SIABH – SIVU – SIVOS – Conseil école – commissions agglo : culture, finances, social, déchets – bilan ambroisie sont envoyés à chaque conseiller.
- Zone de protection incendie : Un bureau d'étude a été mandaté par le SIEH sur toutes les communes du SIEH qui en ont fait la demande.
- Plan communal de sauvegarde PCS : formation par l'intermédiaire du SIABH vendredi 9 avril 2021 de 9h à 17h à Champos. Un conseiller propose d'y participer.
- Implantation d'un poulailler : en attente de documents de la préfecture concernant la législation (chemin et fossé).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Nadine CHEVROL